

## ● Nature de l'action

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

## ● Personnel concerné

Responsable informatique, informaticien, manager, dirigeant, représentant du personnel.

## ● Pré-requis

Aucun.

## ● Objectifs pédagogiques

Être capable :

- Comprendre les enjeux du RGPD et reconnaître les données à caractère personnel
- Identifier le périmètre concerné par la mise en œuvre du RGPD : RH, données commerciales, données fournisseurs, données de vidéo-surveillance, etc.
- Identifier et mettre en place les procédures nécessaires au respect du RGPD.

## ● Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et méthodologiques, exercices et cas pratiques.

*Documentation* : un support de cours est remis aux stagiaires.

## ● Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique et/ou rendez-vous physique

Estimation du délai d'accès : de 7 jours à 1 mois.

## ● Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

## ● Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et d'un certificat de compétences.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation permettant la validation d'une certification

## ● Durée

2 jours, soit 14 heures.

## ● Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### COMPRENDRE LE RGPD

- La législation européenne et les obligations
- La définition du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)
- Les objectifs et le périmètre du RGPD
- Les enjeux et les impacts pour les entreprises, administrations et collectivités

### MAITRISER LES NOUVEAUX PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNEES

- Les nouveaux droits pour les consommateurs, salariés, clients, fournisseurs, adhérents...
- Les Risques juridiques et les sanctions pécuniaires
- Les nouvelles obligations pour les gestionnaires de fichiers
- Les nouvelles règles de gestion sur la Cybersécurité.

### DEFINIR UN PLAN D'ACTIONS

- Nommer le chargé de projet
- Nommer un délégué à la protection des données ou sous-traiter la fonction
- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité
- Être accompagné par un organisme externe